

Éditorial

La commune de Mareau aux Prés sera recensée entre le 16 janvier et le 15 février 2014. Pour nous cette opération est importante puisqu'elle nous permet de mieux connaître la structure de la population et de mieux adapter notre politique à vos besoins ; de plus elle détermine le montant des dotations et des subventions que nous sommes susceptibles de percevoir pour la gestion communale. Aussi je vous remercie par avance de réserver le meilleur accueil à nos deux agents recenseurs.

Les élections municipales auront lieu le 23 mars prochain, nous vous rappelons que le mode de scrutin a changé et que le panachage des bulletins n'est plus autorisé.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons une heureuse année 2014 ; qu'elle vous apporte la santé et le bonheur.

Le Maire B Hauchecorne

AGENDA

	jour	date	heure	manifestation	lieu	organisateur
JANVIER	Lundi	6	14h	Ateliers d'écriture	Médiathèque	Médiathèque 02.38.64.05.42
	Samedi	11	11h	Vœux du Maire	Salle des Garennes	Mairie 02.38.45.61.09
	Jeudi	16	journée	Début du recensement	commune	Mairie 02.38.45.61.09
	Vendredi	17	18h30	Assemblée générale « En ce temps là, à Mareau »	Salle Raboliot	En ce temps là, à Mareau
	Samedi	18	20h30	Loto	Salle Polyvalente	Comité des Fêtes 06.15.07.09.20
	Samedi Dimanche	25 26	journée	Concours amical tir et arbalète	Salle polyvalente Stand de tir	Mareau Tir
FEVRIER	Samedi	1	20h	Soirée DISCO	Salle polyvalente	APE 02.38.77.04.60
	Lundi	3	14h	Ateliers d'écriture	Médiathèque	Médiathèque 02.38.64.05.42
	Samedi dimanche	8 9	20h30 14h	Concert d'hiver Théâtre et concert	Salle polyvalente	La Fraternelle 02.38.45.67.05
	Samedi	8	15h	Groupe de musique dirigé par Florent Gateau	Médiathèque	Médiathèque 02.38.64.05.42
	Samedi	15	Journée	Fin du recensement	commune	Mairie 02.38.45.61.09
MARS	Jeudi	13	journée	Exposition « Mille et un poèmes » <i>Et jusqu'au 16 avril</i>	Médiathèque	Médiathèque 02.38.64.05.42
	Lundi	17	14h	Ateliers d'écriture	Médiathèque	Médiathèque 02.38.64.05.42
	Dimanche	23	Journée	Elections municipales	Salle du conseil en mairie	Mairie 02.38.45.61.09
	Dimanche	30	Journée	Elections municipales (en cas de second tour)	Salle du conseil en mairie	Mairie 02.38.45.61.09



LES ECHOS DU CONSEIL

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 SEPTEMBRE 2013N°2013-044 – PROTECTION SANTE &
PREVOYANCE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

DECIDE d'accorder sa participation financière pour le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité. Participation de la commune de 10 € par agent et 5 € par enfant à charge et couvert par la mutuelle

Decide d'accorder sa participation financière pour le risque prévoyance c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès, pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit : participation de la commune de 10 € par agent

N°2013-045 – TRANSFERT DE ROUTE A
LA CCVA

Le conseil communautaire du 11 juillet dernier a délibéré pour prendre en charge l'extension de la voirie communale des 5 communes de la Communauté de Communes.

Cette extension comprend :

D'une part la tranche A définie en 1999 par la commission voirie et dont la prise en charge avait été prévue à l'époque au 1^{er} janvier 2002

D'autre part la rue de la déchetterie (partie sud) dont le transfert a été proposé par la commission voirie en 2010 (tranche B)

Le conseil communautaire du 11 juillet a estimé :

Qu'une promesse avait été faite en 1999 de prise en charge de la tranche A sans transfert de charges

Que le cout moyen effectif d'entretien par la CCVA est de 1 506 € par an et par kilomètre sur la voirie déjà communautaire (réfection moyenne tous les treize ans)

Rue concernée sur Mareau : la rue joignant le carrefour de Fosse Longue au Trépoix jusqu'à la rue de la Perrière soit 4.1 km (cf plan annexé)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

D'approuver la prise en charge de l'entretien de la rue joignant le carrefour de Fosse Longue au Trépoix jusqu'à la rue de la Perrière par la communauté de commune du Val d'Ardoux

N°2013-046 – ADHESION A INGENOV 45

Le Conseil municipal décide de fixer la prise de participation de la Commune au capital de la Société Publique Locale « Ingenov 45 » à cinq cents euros

Monsieur HAUCHECORNE Bertrand, Maire, est désigné aux fins de représenter la Commune aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société Publique Locale « Ingenov 45 ».

N°2013-047 – ETUDE COMMERCIALE DE
LA CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE

Dans le cadre du projet centre bourg, la chambre de commerce et d'industrie a été sollicitée afin de réaliser une étude sur le transfert et l'agrandissement du bar/tabac/épicerie. Le montant de l'étude s'élève à 1 196 € ttc. Approuvé à l'unanimité.

N°2013-048 – SORTIE SCOLAIRE A IN-
GRANNES

Une sortie à Ingrannes est prévue le 26 septembre 2013 (classes de Madame Boyer & Monsieur Giraud) soit 52 enfants. Le cout de la sortie est de 28 € (transport compris). Montant de la prise en charge par enfant : 10 €. Madame Foliard ne prend pas part au vote. Certains membres du conseil font remarquer que l'APE aurait pu participer financièrement. Approuvé à l'unanimité

N°2013-049 – POINT SUR LE PERSON-
NEL

Compte tenu de l'entière satisfaction d'un agent, il est proposé de le stagier sur le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour 24,50 h annualisé.

Approuvé à l'unanimité
N° 2013-050 – DECISION MODIFICATIVE
N°2

Monsieur Hauchecorne indique qu'il convient de prendre une décision modificative comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
022	- 22.01 €
678	+22.00 €
668 (chap 042)	+ 0.01 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
1641	+0.01€
2031(op166)	-500€
261(op001)	+500€

RECETTES

1641(chp040)	+0.01€
--------------	--------

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Spectacle médiathèque

Hervé Dubrulle informe que la médiathèque souhaite organiser un spectacle destiné aux 3 à 5 ans au mois de décembre. Après réflexion, le dossier sera étudié et soumis au prochain conseil

Agenda 21

Distribution du livret Agenda 21 est prévu pour la fin de semaine. Une réunion publique de présentation aura lieu le 1^{er} octobre à 18h30 salle Raboliot, elle sera l'occasion d'élargir le groupe travaillant sur l'évaluation et l'évolution de l'Agenda 21.

Téléthon

Didier rappelle que le téléthon intercommunal aura lieu le 7 décembre 2013. Cependant la commune de Mareau aux Prés organisation d'un film dans ce cadre le 23 novembre.

Rue des Ecoles

la réunion préparatoire aux travaux est prévue le mardi 17 septembre.

Accueil de loisirs et garderie

Des demandes spécifiques ont été faites.

Rien n'étant plus inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 20.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2013N° 2013-051 TARIFS DE LOCATION DES
SALEES MUNICIPALES

Monsieur Hauchecorne propose les nouveaux tarifs de location de salles :

Salle polyvalente

Tarif 1 : Associations hors commune

Tarif 2 : habitants de la commune

Tarif 3 : association communale 1ère et 2ème manifestation

Tarif 4 : Association communale autres manifestations

Le chauffage concerne la période du 15 octobre au 15 avril.

Approuvé à l'unanimité.

Tarifs applicables à partir du 1er janvier 2014.

	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4
caution	600	600	0	0
location	500	275	50	160
Parquet	110	110	0	110
Cuisine	60	30	0	27
Chauffage	150 journée, et 50 par j supplémentaire			
dégradations	Sur factures			

SALLE DES MARRONNIERS	
	Habitant commune
Caution	600 €
Location la journée	90 €
dégradations	Sur factures

HALLE			
	Hors commune	Com-mune	Associa-tion
			Communa- nale
Caution	600 €	600 €	0
Location journée	155 €	110 €	1€
Location ½ jour-née	105 €	70 €	1€
dégradations	Sur factures	Sur factures	Sur factures

SALLE RABOLIOT	
	Habitant commune
Caution	600 €
Location la journée	90 €
dégradations	Sur factures

N°2013-052 Convention de participa-
tion financière de la commission locale
de l'eau

La participation annuelle est calculée selon les principes présentés ci-dessous :

Calcul du montant annuel des dépenses liées aux actions d'animation et de communication

Application des modalités de l'agence de l'eau

Application du taux de participation de la Région centre (10%)

Partage du reliquat entre les communes et le SIBL (taux de participation de la commune de Mareau aux Prés : 0.14 % du reliquat)

La participation forfaitaire s'élevait à 104.12 €, il est précisé que la participation sera plafonnée au montant de ce forfait.

Approuvé à l'unanimité

N° 2013 – 053 – Rapport d'activité de la
CCVA

Monsieur Hauchecorne présente le rapport d'activité de la CCVA.

Approuvé à l'unanimité

N° 2013-054 – Levée de la Loire – con-
vention

Monsieur Hauchecorne présente la convention de superposition d'affectation du domaine public fluvial : l'Etat autorise la mise en superposition d'affectation d'une partie du domaine public fluvial consistant en une voirie sur la levée de la Loire entre la rue de Meung et la RD 18, en vue de sa gestion et de son entretien. Les terrains concernés représentent une longueur de voie de 854 mètres soit une surface de 4 270 m² (plan annexé à la convention).

Approuvé à l'unanimité

Préparation du téléthon

Bertrand Hauchecorne rappelle que le téléthon aura lieu le 23 novembre 2013. Didier Courtois a organisé la projection de deux films : un pour enfant, l'autre pour adultes. Le cout est de 200 € ht pour les deux films.

N° 2013-055 – Tarif de cantine sans
repas

Hervé Dubrulle informe le conseil qu'une famille dont l'enfant est intolérant au gluten a demandé à bénéficier des services de la cantine sans le repas, qu'elle confectionne elle-même et qu'elle apporte au restaurant scolaire. La part alimentation est de 32 % du cout du tarif cantine.

Hervé Dubrulle propose donc d'appliquer 68% du prix indexé sur les tranches du quotient caf appliqué actuellement soit :

Approuvé à l'unanimité

	Quotient mensuel par part du foyer (CAF)	can-tine	Sans repas
Tarif 1	< 198 €	1.13	0.76
Tarif 2	198 à 264 €	1.24	0.84
Tarif 3	265 à 331 €	1.35	0.92
Tarif 4	332 à 398 €	1.46	0.99
Tarif 5	399 à 465 €	1.58	1.07
Tarif 6	466 à 532 €	1.69	1.15
Tarif 7	533 à 599 €	1.80	1.22
Tarif 8	600 à 666 €	1.91	1.30
Tarif 9	667 à 733 €	2.03	1.38
Tarif 10	734 à 800 €	2.14	1.45
Tarif 11	801 à 1000 €	2.25	1.53
Tarif 12	1001 à 1200 €	2.81	1.91
Tarif 13	<1201€ et ext	3.38	2.30

N°2013-056 Salle polyvalente – tranche
conditionnelle

Monsieur Hauchecorne informe le conseil que Monsieur Gailledrat a demandé aux entreprises retenues par la commission d'appel d'offres d'actualiser leurs offres.

APSM -> 32 452.34 €ht

SA PLUS 18 -> 110 114.00 € ht

Le montant des honoraires de Monsieur Gailledrat pour cette tranche est de 10 425.11 €. Approuvé à l'unanimité

N°2013-057 – Décision modificative n°3
Monsieur Hauchecorne indique qu'il convient de prendre une décision modificative comme suit :

INVESTISSEMENT

DEPENSES

2033 (op 0002)	+ 183 €
020 (op 0001)	- 183 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

022	- 13 000 €
6068	+ 13 000 €

Approuvé à l'unanimité

N° 2013 – 058 – Spectacle de la Saint
Fiacre

Monsieur Dubrulle présente le dossier du spectacle de la Saint Fiacre de 2014. L'orchestre du chapitre est retenu pour un montant de 5 000 € ce spectacle sera inclus dans la saison culturelle de la CCVA et sera proposé à la Région dans le cadre du PACT de la communauté de communes, et ce spectacle pourrait aussi être subventionné par le biais du fond d'accompagnement culturel du département. Approuvé à l'unanimité

N° 2013 – 059 – Classe de découverte
2014

Monsieur Dubrulle informe qu'une classe de découverte aura lieu en 2014. Les classes de CM1/CM2 sont concernées. Le cout du voyage par élève est de 495 €, le Conseil Général prend en charge 144 €, le reste aux familles à payer 351 €. Monsieur Dubrulle propose que la commune prenne en charge 50 % de la somme restant à la charge des parents pour les enfants mairépiens. Approuvé à l'unanimité

Médiathèque

Nouveaux horaires : lundi 15h - 17h30
Mercredi : 10h -12 h et de 14h30 à 17h

Mardi : 9h30 - 12 h

Les bénévoles souhaiteraient participer au téléthon en vendant des livres. Le conseil approuve.

Spectacle du 14 décembre : le choix est arrêté sur un spectacle pour un montant de 350 €

Point sur les travaux

Les travaux de lotissement ont débuté

Les travaux rue des Ecoles ont commencé ce matin, et la 1ère tranche de l'éclairage public est presque terminée.

Rappels :

- Repas des anciens le 6 avril 2014

- Réunion travaux le 21 octobre à 18h

- Réunion avec les Associations le 4 novembre à 20 h 30

Rien n'étant plus inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 20.



"En ce temps là, à Mareau-aux-Prés"

Président : Philippe DURU

2004 – 2014, déjà 10 ans que l'association « En ce temps là » existe ! Année exceptionnelle, événement exceptionnel !

En s'appuyant sur le fond des plaques photographiques de Mr Robichon, nous déclinerons sous diverses formes le thème de la « mémoire visuelle »

Notre **exposition** doublée d'une « **Bourse-brocante photos, cartes postales, livres et vieux papiers** » concrétisera le fruit de nos travaux. Date à retenir, **dimanche 7 septembre 2014**, jour de la St Fiacre, notre manifestation complètera la fête traditionnelle.

Rendez-vous **vendredi 17 janvier 2014**, à 18h30, salle Raboliot à **l'assemblée générale** pour plus de renseignements.

ARTICLES PROCHAIN FLASH INFO

Les associations qui souhaitent insérer un article pour le prochain flash info (période de avril à juin 2014) peuvent le faire dès maintenant et jusqu'au **15 mars 2014**.

Merci de faire parvenir les informations sur le courriel: lhume@mareauauxpres.com

N'oubliez pas d'indiquer les lieux, et heures des manifestations.

Merci pour votre participation.

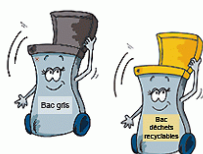
TOUS EN SEL

Les adhérents de Tous En Sel sont conviés le dimanche 2 février 2014 à 16h00 à la Salle Raboliot.

Tout en célébrant la Chandeleur, ce moment permettra un échange convivial sur divers sujets.

Il permettra également, dans le cadre du lancement de l'opération « Incroyables Comestibles », d'organiser un troc graines.

COLLECTES



La commune est tellement plus agréable sans poubelles laissées sur les trottoirs en dehors des jours de collecte ! Merci de les rentrer dès les collectes effectuées...

Médiathèque de Mareau Aux Prés

Changement d'horaires d'ouverture à partir du 6 janvier 2014

Lundi fermeture à 17h 30 au lieu de 18 h

Mercredi fermeture à 17h au lieu de 17h30

Samedi matin ouverture à 9h30 au lieu de 9h

Exposition sur le thème de l'Afrique Noire

Du lundi 6 janvier au 22 février, des conteurs viendront lire des contes La date reste à déterminer.

Concours de la semaine de la francophonie « dis moi 10 mots à la folie »

La classe de CM2 associée à l'atelier d'écriture « parole et écrit » participera à ce concours du 15 au 23 mars.

Exposition Mille et un poèmes

Elle aura lieu du jeudi 13 mars au mardi 16 avril, en lien avec les écoles. Un concours de poèmes sera proposé courant mars (adultes et enfants) suivi d'un spectacle « caravane des poètes » vendredi 28 mars 20 heures à Cléry.

Ateliers d'écriture

les 6 janvier, 3 février, 17 mars 14h à la médiathèque.

Changement de livres en février

Environ 500 livres seront échangés à la MDL.

Changement CD et DVD en avril.

A.P.E
MAREAU AUX PRES
SOIREE DISCO

SAMEDI 01 FEVRIER
20H30
SALLE
POLYVALENTE

ENTREE SEULE: 6€
ENTREE+REPAS TARTIFLETTE: 15€

RESERVATION à partir du 02 Janvier 2014

La mairie vous informe...



RAPPEL

seules Mlle FISCHER Christelle et Me HUME Laurence sont habilitées à être agents recenseurs.

Cette année, le recensement se déroule dans votre commune ! Il a lieu du 16 janvier au 15 février 2014. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !

Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : www.le-recensement-et-moi.fr

Nous contacter :

Mairie : tél. 02.38.45.61.09, fax 02.38.45.66.10

Courriel: mairie@mareauauxpres.com

Ouverture tous les jours 9h à 12h et 15h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h,

Retrouvez-nous sur notre site web : www.mareauauxpres.com

Pour contacter directement le Maire : bertrand@hauchecorne.info

LE CIVISME ET NOUS

De nombreux actes d'incivilité ont été commis régulièrement sur la nouvelle signalisation mise en place au Trépoix.

Ces multiples nuisances sont un préjudice pour tous les habitants de Mareau Aux Prés.

Nous espérons que ces actes vont cesser pour la tranquillité et le respect de tous.